



## Achat immobilier / décès d'un des propriétaires

Par **Dubois arnaud**, le **01/02/2017** à **19:04**

Bonjour,

Alors voilà, vous avons signé un compromis de vente le 25 janvier et les propriétaires ont contre signé le 28 janvier . Nous avons demander de mettre le compromis en date du 1 février soit aujourd'hui mais malheureusement l'un des propriétaires est décédé hier le 31 janvier . Notre agence immobilier nous a dit aujourd'hui que le compromis n'avait plus de valeur . C'était la maison de nos rêves et nous sommes totalement perdu. L'agence immobilière nous a dit que la 2e propriétaire aller être mise sous tutelle vu qu'il ont 2 enfants . Nous sommes totalement perdu et l'agent immobilier n'a jamais eu ce cas là.

Quelqu'un peut il nous aider ou nous orienter et aussi savoir si l'on doit abandonner cette maison ou si l'on doit espérer.

Merci à vous

Par **Dubois arnaud**, le **01/02/2017** à **19:36**

Non nous avons signer le 25 janvier et les 2 propriétaires ont contre signée le 28 janvier. Nous avons demander de mettre le compromis en date du 1e février car ma compagne divorce en date du 1e février.

Le 1e propriétaire est décédée le 31 janvier . Mais il avait contre signer notre offre le 28 janvier .

Nous avons demander à l'agence de mettre le compromis au 1e février.